

LEVÉE DES DÉCHETS PORTE-À-PORTE 2025





Ordures ménagères : En conteneurs de 140-800 litres et dans des sacs fermés portant le sigle OKS



Déchets de jardin : En conteneurs de 120-600 litres sans sacs plastiques, branches diamètre max. 25mm



Déchets de cuisine : En conteneurs de 120-240 litres dans des sacs compostables, portant la mention "OK COMPOST"



Papiers, cartons démontés et pliés : En paquets ficelés ou en conteneurs 2e et 4e mardi du mois



LA LEVÉE DES DÉCHETS PORTE-À-PORTE CONCERNE LES DÉCHETS SUIVANTS :



ORDURES MÉNAGÈRES : En conteneurs de 140-800 litres et dans des sacs fermés portant le sigle OKS



DÉCHETS DE **CUISINE:** En conteneurs de 120-240 litres dans des sacs compostables, portant branches diamètre la mention "OK COMPOST'



DÉCHETS DE JARDIN: En conteneurs de 120-600 litres sans sacs plastiques. max. 25mm



En janvier, les sapins et les branches décorées devront des conteneurs destinés aux

DÉMONTÉS ET PLIÉS: En paquets ficelés ou en conteneurs 2^e et 4^e mardi du

CARTONS

être déposés à côté destinés aux ordures ménagères et non à l'intérieur de ceux déchets de jardin.

Les principales directives du règlement communal concernant la collecte des déchets porte-à-porte sont :

- Le conteneur est sorti sur la voie publique au plus tôt la veille au soir de la levée du déchet, selon le programme de levée porte-à-porte, et rentré dans la journée, après la levée.
- Aucun déchet ne sera levé s'il n'est pas dans un conteneur réglementaire (adresse, pictogramme) et/ou ne correspondant pas au type de déchets. Les sacs ou les déchets en vrac déposés ne seront pas levés. Les conteneurs dont les déchets ne sont pas triés sont susceptibles de ne pas être levés.
- · Seuls les conteneurs des déchets correspondant à la levée doivent être sortis. Les contrevenants sont passibles d'amende.

Le règlement communal sur la gestion des déchets peut être obtenu à la réception de la Mairie ou sur le site internet de laCommune : www.cologny.ch/dechets

TOUS LES AUTRES DÉCHETS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES POINTS DE RÉCUPÉRATION DE LA COMMUNE, DANS LES SURFACES COMMERCIALES, OU DANS L'ESPACE DE RÉCUPÉRATION (ESREC), SELON LEUR TYPE.



Déchetterie communale intérieure

Centre de voirie - chemin du Tirage 9 Ouverte aux habitants de la Commune (entreprises exclues) uniquement le samedi de 9h à 18h



Points de récupération

- Avenue Saint-Paul
- Chemin du Tirage 9
- Chemin de la Mairie
- Chemin des Fourches / Môlan
- Chemin des Pêcheurs
- Chemin de la Tulette
- Route Martin-Bodmer (au niveau du n°4)
- Route de Vandoeuvres (au niveau du n°6)

Espace de récupération (ESREC) :

Site de la Praille (Carouge) - Avenue de la Praille 47A - 022 388 11 99 info-Service 022 546 76 00 - www.dechetteries.ch/esrec-la-praille

Samedi, dimanche et jours fériés: 10h - 17h



